

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS D'ÉVEIL DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Ce document est remis à tou(te)s les assistant(e)s
maternel(le)s fréquentant la structure ainsi qu'aux parents
dont les enfants participent aux animations.



OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les ateliers sont animés par les professionnelles du RAM (éducatrices de jeunes enfants) et sont destinés aux assistant(e)s maternel(le)s ainsi qu'aux enfants qu'ils ou elles accueillent.

Les animatrices du Relais pourront occasionnellement être assistées d'un stagiaire en formation aux métiers de la Petite Enfance.

Objectifs des ateliers

Pour l'assistant(e) maternel(le), les ateliers permettent de rompre avec un certain isolement, de favoriser les échanges avec d'autres professionnels de la petite enfance, de partager des savoirs et savoir-faire...

Ils offrent un lieu d'écoute où la parole circule dans la bienveillance et le respect de chacun et où l'intérêt de l'enfant reste le centre des préoccupations.

Pour l'enfant, c'est l'occasion d'explorer un nouvel espace de jeu, d'expérimenter la vie en groupe, de découvrir la richesse des interactions entre enfants, de faire connaissance avec d'autres adultes...

Il est important que l'enfant ait déjà pris ses repères chez son assistant(e) maternel(le) pour participer aux matinées d'éveil.

En lien avec les éducatrices, les assistant(e)s maternel(e)s veillent à instaurer un climat serein et sécurisant, propice à l'épanouissement de l'enfant à travers notamment :

- un accompagnement individualisé respectant le besoin et le désir de l'enfant
- un regard et un discours bienveillants
- une verbalisation adaptée pour mettre des mots sur les émotions de l'enfant

Le lieu

Les animations ont lieu principalement au sein des Accueils de loisirs des différentes communes des Sables d'Olonne Agglomération.

Les salles sont aménagées avec le matériel du RAM afin de s'adapter aux besoins spécifiques des jeunes enfants.

Des animations sur sites extérieurs sont également proposées (médiathèques, Aqualonne, parcs de jeux, mini-fermes, forêt...)

Responsabilité des assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont responsables des enfants qu'ils ou elles accueillent durant toute la séance. Ils ou elles doivent veiller à leur sécurité tant physique qu'affective.

Il appartient à l'assistant(e) maternel(le) d'apporter le nécessaire pour les enfants : changes, couches...

Pour le bien-être des enfants, les doudous sont les bienvenus.

La maladie de l'enfant n'est pas une cause d'éviction. Néanmoins pour son confort et selon son état physique il pourra être conseillé à l'assistant(e) maternel(le) d'annuler sa participation.

Afin de respecter le Droit à l'Image, les assistant(e)s maternel(le)s sont priés de ne photographier que les enfants qui leurs sont confiés par contrat.

Inscriptions aux ateliers

Un programme bimestriel d'animations est fourni aux assistant(e)s maternel(le)s afin qu'ils ou elles puissent choisir, en accord avec les parents, les activités les plus adaptées aux enfants accueillis à leur domicile.

Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent s'inscrire, par téléphone ou par mail.

Afin de proposer un service de qualité, le nombre de participants aux ateliers est limité (exception faite des animations en plein air). Le cas échéant, une liste d'attente est mise en place.

Les inscriptions sont libres et gratuites. La participation des enfants est néanmoins soumise à l'approbation des parents qui devront remplir obligatoirement la **fiche d'inscription** et **l'autorisation parentale**.

Déroulement des ateliers

Ateliers en salle

Afin d'offrir des repères aux enfants, chaque atelier débutera par un temps d'accueil ritualisé, autour notamment de comptines interactives. L'aménagement de l'espace et l'attitude contenante et soutenante de l'adulte observateur permettront ensuite à chaque enfant d'investir les lieux à sa manière et d'exploiter toutes ses compétences autour : des jeux symboliques, des jeux de manipulation, de l'espace motricité, etc. Selon le thème de l'animation, une activité ciblée (peinture, eau, jardin, pâte à modeler, etc.) pourra être proposée aux enfants qui le souhaitent.

Ateliers extérieurs

Les points de rendez-vous se font directement sur le lieu de l'atelier. Animés par l'éducatrice et/ou le partenaire extérieur, ils permettent à l'enfant d'élargir son champ de rencontres et son environnement.

Annulation des ateliers

Par l'assistant(e) maternel(le) : En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir rapidement l'animatrice par téléphone (un simple sms suffit), afin de permettre à un(e) autre assistant(e) maternel(le) de profiter de l'animation.

Catherine : 06 89 92 50 26

Solène : 06 48 69 94 16

Par le Ram : si l'atelier doit être exceptionnellement annulé par le RAM, les assistant(e)s maternel(le)s seront prévenu(e)s au plus vite par mail ou par téléphone